

L'Association Française des Aidants lance un Appel à contribution pour la mise en place de Formations des Aidants



L'Association Française des Aidants, avec le soutien de la CNSA, et suite aux premières expérimentations, lance un appel à contribution pour la mise en place de Formation des Aidants auprès des structures des secteurs sanitaire, social ou médico-social. Les structures retenues pourront ainsi bénéficier **d'un financement, de contenus et d'un appui opérationnel.**

Pourquoi former les aidants ? On devient proche aidant pour différentes raisons et souvent malgré soi, sans même le savoir parfois et presque toujours sans y être préparé. Il ne s'agit pas de former les aidants à se substituer aux professionnels ; bien au contraire ! Ce parcours de formation développé par l'Association Française des Aidants se veut être une formation active et non normative prenant en compte l'individualité de chacun. Ce parcours s'appuie sur les personnes, sur ce qu'elles font et là où elles en sont, pour cheminer avec elles vers où elles souhaitent aller. Il s'agit par-là d'éviter toute approche moralisatrice et/ou voulant normaliser les conduites, de bannir les faux-bons conseils mais plutôt d'accompagner les personnes dans un chemin leur permettant, avec leurs propres ressources, de mieux appréhender la relation à l'autre et le rapport à soi-même. Cette formation est entièrement gratuite pour les participants.

En résumé ce programme de formation doit :

- Permettre aux proches aidants de maintenir ou de retrouver une relation à l'autre et un lien à leur vie sociale, personnelle et professionnelle satisfaisants
- Développer la capacité à agir des aidants
- Participer au développement social local de l'accompagnement des proches aidants sur les territoires

Les critères d'appréciation des candidatures :

- Partager des valeurs communes sur les questions de prise en compte des proches aidants
- Volonté de proposer une démarche d'accompagnement des proches aidants
- Etre en capacité structurelle de mettre en œuvre l'action

Pour télécharger le dossier et en savoir plus : <http://aidants.fr>

Dates limite de remise de dossier :

Avant le 20 juin 2016 pour une mise en place de l'action à partir d'**octobre 2016**

Avant le 19 septembre 2016 pour une mise en place de l'action à partir de **janvier 2017**

Avec le soutien de la

